

Papeete, le 2 mars 2021

**ADAPTATION DU PROGRAMME D'AIR FRANCE DE ET VERS TAHITI**  
**DU 28 MARS AU 1<sup>er</sup> MAI 2021 / MISE A JOUR DU 2 MARS 2021**

Compte-tenu du maintien des restrictions d'entrée sur le territoire américain pour les clients en provenance de l'Union Européenne, et de l'évolution récente des mesures d'entrée en Polynésie Française et en France métropolitaine, **Air France informe ses clients de son programme de vols du dimanche 28 mars au samedi 1er mai 2021, avec escale de transit à Vancouver, ajusté à 2 fréquences par semaine aux horaires suivants :**

**PROGRAMME DES VOLS DU 28 MARS AU 1<sup>er</sup> MAI 2021**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
						28 MARS AF 075 Papeete-Paris ( via Vancouver) 20h30 ( heure de Papeete) 08h15 J+2 ( heure de Paris)
29	30 mars AF 074 Paris-Papeete ( via Vancouver) 10h10 ( heure de Paris) 20h15 ( heure de Papeete)	31 mars AF 075 Papeete-Paris ( via Vancouver) 20h30 ( heure de Papeete) 6h10 J+2 ( heure de Paris)	1er avril	02-avr	3 avril AF 074 Paris-Papeete ( via Vancouver) 10h10 ( heure de Paris) 20h15 ( heure de Papeete)	4 avril AF 075 Papeete-Paris ( via Vancouver) 20h30 ( heure de Papeete) 6h10 J+2 ( heure de Paris)
05-avr	06 avril AF 074 Paris-Papeete ( via Vancouver) 10h10 ( heure de Paris) 20h15 ( heure de Papeete)	07 avril AF 075 Papeete-Paris ( via Vancouver) 20h30 ( heure de Papeete) 6h10 J+2 ( heure de Paris)	08-avr	09-avr	10 avril AF 074 Paris-Papeete ( via Vancouver) 10h10 ( heure de Paris) 20h15 ( heure de Papeete)	11 avril AF 075 Papeete-Paris ( via Vancouver) 20h30 ( heure de Papeete) 6h10 J+2 ( heure de Paris)
12-avr	13 avril AF 074 Paris-Papeete ( via Vancouver) 10h10 ( heure de Paris) 20h15 ( heure de Papeete)	14 avril AF 075 Papeete-Paris ( via Vancouver) 20h30 ( heure de Papeete) 6h10 J+2 ( heure de Paris)	15-avr	16-avr	17 avril AF 074 Paris-Papeete ( via Vancouver) 10h10 ( heure de Paris) 20h15 ( heure de Papeete)	18 avril AF 075 Papeete-Paris ( via Vancouver) 20h30 ( heure de Papeete) 6h10 J+2 ( heure de Paris)
19-avr	20 avril AF 074 Paris-Papeete ( via Vancouver) 10h10 ( heure de Paris) 20h15 ( heure de Papeete)	21 avril AF 075 Papeete-Paris ( via Vancouver) 20h30 ( heure de Papeete) 6h10 J+2 ( heure de Paris)	22-avr	23-avr	24 avril AF 074 Paris-Papeete ( via Vancouver) 10h10 ( heure de Paris) 20h15 ( heure de Papeete)	25 avril AF 075 Papeete-Paris ( via Vancouver) 20h30 ( heure de Papeete) 6h10 J+2 ( heure de Paris)
26-avr	27 avril AF 074 Paris-Papeete ( via Vancouver) 10h10 ( heure de Paris) 20h15 ( heure de Papeete)	28 avril AF 075 Papeete-Paris ( via Vancouver) 20h30 ( heure de Papeete) 6h10 J+2 ( heure de Paris)	29-avr	30-avr	1er mai AF 074 Paris-Papeete ( via Vancouver) 10h10 ( heure de Paris) 20h15 ( heure de Papeete)	2 mai * AF077 Papeete-Paris (via Los Angeles) 7h20 (heure de Papeete) 16h50 J+1 (heure de Paris)

\* Horaires et itinéraire soumis à modification éventuelle

Les dispositions ci-dessus restent susceptibles de changement notamment en fonction de la réouverture des frontières américaines aux voyageurs résidant en Union Européenne. La route via Los Angeles pourrait ainsi reprendre.

Les voyageurs devront obligatoirement obtenir une Autorisation de Voyage Electronique (AVE) avant le départ afin de pouvoir transiter à Vancouver. Cette demande est à formuler sur le site officiel du Gouvernement du Canada :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/visiter-canada/ave.html>

De plus, au regard de la situation sanitaire, nous rappelons également que plusieurs mesures d'entrée en Polynésie française sont imposées aux voyageurs, notamment :

- Présenter un test RT-PCR négatif de détection du génome du virus SARS-CoV-2 datant maximum de 3 jours avant le départ de Paris pour les passagers de plus de 6 ans, le résultat devant être NEGATIF. A défaut d'en obtenir le résultat dans les temps utiles, une attestation de réalisation du test doit être présentée, associée dans ce cas à la réalisation d'un test antigénique au résultat NEGATIF.
- Remplir le formulaire numérique sanitaire d'engagement, disponible sur le site [www.etis.pf](http://www.etis.pf), et présenter le récépissé avant le départ de Paris ;
- Remplir une attestation dérogatoire de déplacement pour motif impérieux ainsi qu'une déclaration sur l'honneur à se soumettre aux règles d'entrée en Polynésie, à présenter au départ de la France métropolitaine et disponibles sur le site : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Dossiers/Conditions-de-voyage-en-transport-aerien-au-depart-et-a-destination-de-la-Polynesie-francaise/A-destination-de-la-Polynesie-francaise>
- Effectuer une quarantaine de 14 jours à l'arrivée en Polynésie avec réalisation d'un test RT-PCR au douzième jour de quarantaine. La quarantaine se fera dans un établissement dédié ou à domicile sur demande expresse parvenue au moins 72 heures avant le départ du vol à destination de la Polynésie Française, accompagnée des pièces justificatives justifiant du respect des exigences sanitaires requises pour une quarantaine à domicile ; demande à envoyer à l'adresse mail suivante : [formulairequarantainedomicile@sante.gov.pf](mailto:formulairequarantainedomicile@sante.gov.pf)

De même, au départ de Polynésie Française, les voyageurs qui souhaiteront entrer en France métropolitaine devront :

Remplir une attestation dérogatoire de déplacement pour motif impérieux ainsi qu'une déclaration sur l'honneur à se soumettre aux règles d'entrée en France métropolitaine, à présenter au départ de la Polynésie Française et disponibles sur le site : <http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Dossiers/Conditions-de-voyage-en-transport-aerien-au-depart-et-a-destination-de-la-Polynesie-francaise/Depuis-la-Polynesie-francaise-vers-la-metropole>

Depuis le 2 mars 2021, de nouvelles mesures sont également applicables depuis et vers la Polynésie Française, et portent notamment sur le renforcement du contrôle du motif impérieux permettant de voyager.

Il faut dorénavant soumettre la demande de voyage le site du Haut-Commissariat de Polynésie Française, **au minimum 6 jours avant le départ.**

Tous les détails et la procédure sont disponibles sur le site : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-du-motif-imperieux-polynesie-francaise>

Air France précise également qu'un certain nombre de mesures internes viennent compléter le dispositif mis en place par les Autorités avec notamment l'obligation du port du **masque chirurgical** à bord de nos avions et pendant toute la durée du vol. Les clients sont invités à se munir d'un nombre suffisant de masques pour la durée totale du voyage.

**Tous les clients réservés sur les vols entre le 28 mars et le 1er mai 2021 seront informés de ces évolutions au plus tard demain par le biais des contacts indiqués dans les dossiers de réservation.**

L'ensemble des équipes d'Air France Polynésie sont mobilisées. Ces informations sont disponibles sur notre site internet [www.airfrance.pf](http://www.airfrance.pf). Nos conseillers de vente restent également joignables par téléphone au 40 47 47 47, par mail : [mail.tahiti@airfrance.fr](mailto:mail.tahiti@airfrance.fr) ou disponibles à notre agence Air France, rue Georges Lagarde à Papeete.

Air France Polynésie communiquera toute évolution relative à ces dispositions.

Air France vous remercie de votre compréhension.

La Direction Air France Polynésie Française